

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLE – CHARTRES-DE-BRETAGNE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT  
MISE EN COMPATIBILITÉ N°1**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.863 du 12 juillet 2017, une enquête publique est prescrite pour la déclaration de projet de restructuration des écoles publiques Brocéliande et Auditoire emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chartres-de-Bretagne. Il s'agit notamment de l'adaptation du document d'urbanisme en vue de conforter et restructurer les pôles scolaires et extrascolaires Auditoire et Brocéliande.

Les ajustements du PLU portent sur :

- Le rapport de présentation avec la création d'un additif présentant la présente procédure,
- Le Projet d'Aménagement de Développement Durables pour préciser que l'école Auditoire sera réhabilitée et non déplacée vers le site de Brocéliande comme prévu initialement dans le PADD.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation par la modification d'une orientation d'aménagement sur le secteur de projet, qui précise les éléments de programmation, de desserte, paysagère du site...

Madame NERBUSSON Anne, gérante d'agence immobilière, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Chartres-de-Bretagne :

**du lundi 4 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 2017 inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultés par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – Accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau), aux horaires d'ouverture habituels.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Chartres-de-Bretagne, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Mise en Compatibilité n°1 du P.L.U. de Chartres-de-Bretagne, à l'adresse suivante : Mairie de Chartres-de-Bretagne – Esplanade des Droits de L'Homme- 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Chartres-de-Bretagne pour y recevoir ses observations, propositions écrites ou orales sur le projet tel que proposé, aux dates suivantes :

- **Lundi 4 septembre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Mercredi 20 septembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Vendredi 6 octobre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Chartres-de-Bretagne (Tél. 02 99 77 13 30).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Chartres-de-Bretagne pendant un an, où toute

personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Chartres-de-Bretagne pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Chartres-de-Bretagne.